

Procès Verbaux
Rapports



Commission des Jardins Ouvriers

mandat Deloye 1940/1941

106/179

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

*Commission des
Jardins Ouvriers*

DIRECTION :

BUREAU :

LILLE, LE

Composition

Secrétaire

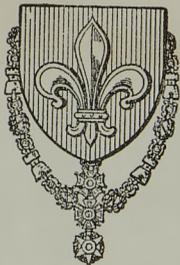
Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par

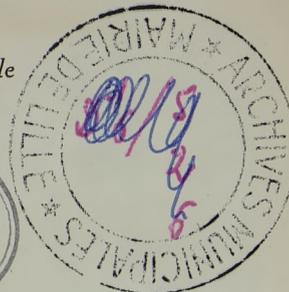


SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

N° 51



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 Juin 1942,

ARRÊTONS :

Article 1.- M. le Chef de la 1ère Division assurera les fonctions de secrétaire de la Commission des Jardins Ouvriers.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. DEMOYE

POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,

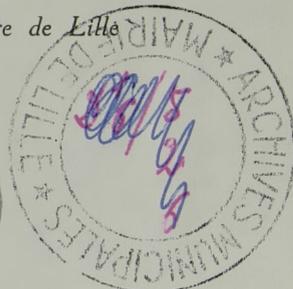


SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêts du Maire de Lille

N° 51



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 Juin 1942,

ARRÊTONS :

Article 1.- M. le Chef de la 1ère Division assurera les fonctions de secrétaire de la Commission des Jardins Ouvriers.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé, P. DEHOYE
POUR COPIE CONFORME
Pr le Maire de Lille
L'Adjoint délégué.

P. Jooly



COMMISSION DES JARDINS OUVRIERS

Procès-verbal de la réunion du 12 MAI 1943



M. les Membres de la Commission des Jardins Ouvriers se sont réunis le 12 Mai 1943 à 17 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Léon TREELS, adjoint au Maire.

Etaient présents : M. TREELS, adjoint au Maire
DELEMER, Conseiller municipal
TORCQ, d°
WALLECKX, d°



Absente : Mlle POTTIEE, d°

Assistaient également à la réunion :

M. RICHARD, administrateur de l'A. Lilloise des J.O.
LEFEBVRE, Chef de la 1ère Division
LEROUGE, Chef du 3è Bureau de la 1ère Division

En ouvrant la séance, M. TREELS donne les raisons pour lesquelles il préside cette Commission qui n'avait pas encore été convoquée depuis sa constitution.

L'ordre du jour appelle l'étude du "Concours des Jardins Ouvriers de 1943".

REGLEMENT DU CONCOURS.- Le projet de règlement du concours, semblable à celui qui fut appliqué les années précédentes et qui donna satisfaction est lu et adopté à l'unanimité.

COMPOSITION DU JURY.- Il est donné connaissance d'une liste de personnalités ayant composé déjà le Jury lors des précédents concours. Conformément au règlement du concours, leur désignation par la Société d'Horticulture sera proposée.

Le Jury fonctionnera par groupes de six jurés suivant un programme établi d'avance. La liaison entre les différents groupes de jurés et l'unité de vues dans la cotation des qualités des jardins seront assurés par M. Richard qui accepte, comme par le passé, de faire partie de tous les groupes qui fonctionneront pendant toute la durée du concours.

Il est rappelé que les jurés prêtent leur concours bénévolement. En raison des difficultés actuelles de communication, l'Administration municipale assure aux jurés, les jours où leur groupe fonctionne, le repas de midi dans la cantine ou le restaurant proche du groupe de jardins en cours d'examen.

DATE de l'OUVERTURE DU CONCOURS.- La date du 7 Juin, d'ailleurs préalablement acceptée par M. le Maire, est admise à l'unanimité. Le rendez-vous aurait lieu à 8 heures, de façon à permettre au Jury de commencer effectivement ses opérations vers 8 h. 30.

.....

Lieu d'inauguration et Programme des visites du Jury. - Sur proposition de M. RICHARD, le jury commencerait ses visites par les groupes de la Porte d'Ypres. Le rendez-vous pour l'inauguration est ainsi fixé Place Saint André.

Le programme de la tournée d'inspection du jury est fixé en conséquence. Chaque jour, sauf les dimanches et jours fériés, du 7 au 28 Juin, des groupes de jardins préalablement désignés feront l'objet de la visite du Jury.

M.M. les membres de la Commission recevront en temps utile ce programme avec la liste des jurés.

Récompenses. - Il est donné connaissance de lettres déjà adressées par M. le Maire à diverses personnalités en vue de l'obtention de diplômes et de subventions.

La Commission est d'avis de voir l'Administration Municipale doter le concours d'une somme au moins égale à celle attribuée l'an dernier.

Les bocaux à conserves acquis par la Ville en faveur des jardiniers pourraient être distribués en récompenses jusqu'à concurrence de la somme qui serait votée par le Conseil Municipal.

Eventuellement, une partie des sommes qui pourraient être versées par les Oeuvres du Maréchal ou par le Secours National pourraient être distribuées sous forme de bocaux aux lauréats du concours.

M.M. les Membres de la Commission ayant adopté ces diverses mesures, M. le Président se fait leur interprète pour remercier M. RICHARD du dévouement et du concours précieux et constant qu'il apporte à l'Oeuvre des Jardins Ouvriers.

M. TORCQ ayant demandé que la commission se réunisse plus souvent, M. le Président fait fixer la date de la prochaine réunion qui aura à examiner les résultats du concours et les propositions d'attribution de récompenses.

Cette prochaine réunion est fixée, à l'unanimité, au Jeudi 15 Juillet à 18 heures.

La séance est ensuite levée après que les membres présents se soient donné rendez-vous au lundi 7 Juin pour l'inauguration du concours.

Hôtel de Ville, le 13 Mai 1943

Le Président,

L. TREELS.

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE.

Commission des Jardins Ouvriers

Procès Verbal de la Réunion du 15 Juillet 1943

MM. les Membres de la Commission des Jardins Ouvriers se sont réunis le 15 Juillet 1943, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Léon Treels, Adjoint au Maire;

Etaient présents : MM. TREELS, Adjoint au Maire
TORCQ, Conseiller municipal
WALECKX id
absents : MM. DELEMER id
Mle Pottiée id

Assistaient également à la réunion :

M. Richard, Adm^r de l'A. Lilloise des J.O.
Lefebvre, Chef de la 1ère Division
Lerouge, Chef du 3e Bureau de la 1ère Division

La séance ayant été ouverte à 18 h. 5 et le procès verbal de la dernière séance ayant été adopté à l'unanimité sans observation, M. le Président donne la parole à M. Richard pour un tour d'horizon rapide après le concours. M. Richard qui a suivi le travail du jury durant toute sa session se déclare d'abord satisfait de l'exactitude du dévouement et du bon esprit de tous les membres du jury; il marque également la satisfaction de ceux-ci pour l'aide apportée par la municipalité dans l'accomplissement de leur tâche. Quant au rendement des jardins, M. Richard fait remarquer que cette année est dure et que la végétation qui s'annonçait en avance s'est ralentie en Avril; en définitive le produit des jardins ne répondra pas aux espérances du début mais sera cependant suffisant. En général les jardins étaient propres et soignés, la sécheresse ayant d'ailleurs, à ce point de vue, puissamment aidé les jardiniers. Le jury s'est déclaré en général satisfait des constatations faites sur le travail des jardiniers et coté ce travail de façon à permettre l'attribution équitable de récompenses et aussi à déceler les négligences et à stimuler les possesseurs de jardins qui n'ont pas fait l'effort nécessaire pour obtenir un rendement suffisant de la parcelle qui leur est attribuée.

M. le Président se fait l'interprète de la Commission pour remercier et féliciter le jury et plus particulièrement M. Richard pour le travail consciencieux qu'ils ont fourni et l'aide efficace qu'ils ont apportée à l'oeuvre éminemment sociale des jardins ouvriers.

Puis il donne la parole au Secrétaire de la Commission pour la présentation du projet de palmarès établi par le service municipal compétent pour l'Oeuvre Municipale des Jardins Ouvriers et par M. Richard pour l'Association Lilloise.

En sus des diplômes et médailles offerts par les Oeuvres du Maréchal, la Ville de Lille, la Société d'Horticulture,



les Amis de Lille, de 100 bons de 10 Kgs d'engrais Novo, de 600 bocaux à conserves d'une valeur de 5040 F. offerts par la Ville de Lille, d'importants dons en espèces ont été obtenus pour doter les lauréats du concours de 1943, soit :

15000 F.	offerts	par les Oeuvres du Maréchal
7500 F.	-	par le Secours National
1980 F.	-	par la Ligue du Coin de Terre
1000 F.	-	par M. Mignolet
1250 F.	-	par l'Association Lilloise des Jardins Ouvriers

Les résultats chiffrés donnés par le Jury font ressortir que les Jardins les mieux notés ont obtenu 63 points sur 70 et suivant l'avis de ce même Jury, des récompenses en argent sont méritées par les jardiniers ayant obtenu 44 points au moins. Au dessous de ce taux des jardiniers ont été désignés pour recevoir une lettre de félicitations. D'autre part, comme l'an dernier, il y a intérêt à s'assurer du dévouement des chefs de groupe en leur accordant une prime spéciale et à remercier quelques membres du Jury par la remise d'une médaille; enfin quelques jardins ont été endommagés par un bombardement aérien quelques jours avant le passage du jury et il paraît équitable d'accorder aux titulaires de ces jardins une prime d'encouragement en raison de la dépréciation subie par leur jardin et du déclassement qui en est résulté.

Tenant compte de ces différents éléments, un projet de palmarès est présenté qui répartit aussi équitablement que possible entre les divers bénéficiaires ainsi déterminés les dons mis à la disposition de la Commission.

Ce projet reçoit l'assentiment unanime et M. le Président remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce travail.

M. Richard profite de cette circonstance pour féliciter M. Treels de l'excellente tenue de son jardin, qui lui a valu un 3e prix avec diplôme d'honneur. MM. les Membres de la Commission s'associent à ces félicitations adressées à leur Président qui prêche d'exemple.

M. Torcq demande que tous les donateurs reçoivent les remerciements de la Commission, il est fait observer que M. le Maire adresse des remerciements aux donateurs dès que ceux-ci l'avisent de leur don. M. Torcq estime que les remerciements de la Commission peuvent s'ajouter à ceux déjà adressés par M. le Maire.

Le Secrétaire fait connaître que M. le Maire a fixé au Dimanche 8 Août à 15 Heures la cérémonie au cours de laquelle les récompenses seront remises.

L'Harmonie Municipale prêtera son concours à cette fête; une distribution de biscuits et de chocolat est prévue pour les enfants, un paquet de cigarettes si possible ou à défaut 1 Kg de sucre aux lauréats du concours.

La Commission est informée que M. le Maire a donné son accord pour la vente aux jardiniers, avec priorité aux familles

nombreuses et aux femmes de prisonniers, des bocaux à conserves achetés par la Ville grâce aux bons de déblocage du Secours National et qui ne sont pas réservés pour être remis en récompense.

Enfin, la Commission donne un avis favorable à l'adhésion de l'Oeuvre Municipale au "Groupement de défense permanente contre les ennemis des cultures de Lille".

La cotisation annuelle est de 25 F. et l'adhésion permettra à l'Oeuvre Municipale d'obtenir une aide efficace pour les approvisionnements de sulfate de cuivre et pour le sulfatage proprement dit.

La séance est levée à 18 H.50.

Hôtel de Ville le 16 Juillet 1943

Le Secrétaire

E. LEFEBVRE

Le Président

TREELS,

COMMISSION DES JARDINS OUVRIERS

Procès-verbal de la réunion du 19 Avril 1944

MM. les Membres de la Commission des Jardins ouvriers se sont réunis le 19 Avril 1944 à 17 heures 30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TREELS, adjoint au Maire.

Etaiient présents :

MM. TREELS, adjoint au Maire
TORCQ, conseiller Municipal
WALLECKX, - D° -

Absent :

M. DELEMER, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

MM. RICHARD, administrateur de l'A. Lilloise des J.O.
LEFEBVRE, Chef de la 1ère Division
LEROUGE, Chef du 3° Bureau de la 1ère Don

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité sans observation.

Suppression de jardins - Remplacements.-

1°- L'autorité d'occupation a ordonné la suppression de 12 jardins du groupe de la rue Benvignat. Un des jardiniers évincés a abandonné le jardinage; les 11 autres ont été nantis d'un autre terrain, les uns dans les groupes municipaux; les autres dans le groupe de la Porte d'Ypres, de l'Oeuvre Lilloise des Jardins Ouvriers par entente avec M. RICHARD.

2°- L'achèvement du nivellement des terrains consécutif, au démantèlement de la fortification Boulevard de Beffort entrainera l'occupation de 12 jardins du groupe de la Porte de Valenciennes. Le service des Travaux fera tout le possible pour que cette occupation ne se produise que pendant la période d'hiver de façon à permettre la remise en culture au printemps 1945. Congé de principe a été cependant donné aux 12 jardiniers en précisant que priorité leur serait accordée pour la location des terrains de remplacement s'il y avait lieu.

3°- L'autorité d'occupation installe une voie ferrée qui, reliant le Nouveau Port Vauban à la voie de ceinture du Boulevard de la Moselle coupe 12 jardins du groupe de la Porte de Canteleu. Aucun jardinier n'est complètement évincé, mais des réductions de l'ordre de 50 m² affecteront la plupart de ces 12 jardins. Dès que l'installation sera définitive un mesurage exact sera effectué pour remboursement de trop perçu et regroupement s'il y a lieu.

Prévisions de suppressions -

Un accord entre la Ville et le S.E.I.T.A. cède à ce dernier un terrain de fortification contigu au boulevard de la Moselle et sur lequel est installé un groupe de jardins ouvriers. En principe la prise de possession du terrain par le S.E.I.T.A. est prévue pour le 23 Août 1945. Mais des délais supplémentaires sont prévus à la Convention et, d'autre part, la question semble devoir évoluer puisque les terrains réservés par la Ville seront peut-être différents que ceux



qui, depuis 1934, avaient fait l'objet de discussions entre la Ville et le SEITA. Dans ces conditions, d'accord avec M. le Maire, il a été sursis à l'envoi du congé aux 334 jardiniers susceptibles d'être touchés. La Commission se félicite de l'heureuse solution de ces différentes affaires.

PROJET de programme du prochain concours de jardins ouvriers.

1°) Réglement du concours:- Le règlement du concours sera en tous points semblable à celui qui fut appliqué l'an dernier et qui donna satisfaction.

2°) Composition du Jury.- Il est donné connaissance d'une liste de personnalités ayant composé déjà le jury lors des précédents concours. Conformément au règlement de concours, leur désignation par la société d'Horticulture sera proposée.

Le Jury fonctionnera par groupes de six jurés suivant programme établi d'avance. La liaison entre les différents groupes de jurés et d'unité de vues dans la cotation des qualités des jardins seront assurés par M. Richard qui accepte, comme par le passé, de faire partie de tous les groupes qui fonctionneront pendant toute la durée du concours.

Il est rappelé que les jurés prétent leur concours bénévolement.

En raison des difficultés de communication, l'Administration municipale assure aux jurés, les jours où leur groupe fonctionne, le repas du midi dans la cantine ou le restaurant proche du groupe de jardins en cours d'examen.

3°) Date de l'ouverture du concours.- La date du lundi 5 juin d'ailleurs préalablement acceptée par M. le Maire est admise à l'unanimité. Le rendez-vous aurait lieu à 8 heures place de Fernig pour commencer les visites par le groupe de l'Avenue Louise Michel.

4°) Durée du concours.-Le programme de la journée d'inspection du jury est fixé comme suit: chaque jour, sauf le dimanche et jours fériés, du 5 au 25 juin 1944 inclus, des groupes de jardins préalablement désignés pour l'objet de la visite du jury.

MM. les Membres de la Commission recevront en temps utile ce programme avec la liste des jurés.

5°) Récompenses.- La Commission est d'avis de solliciter toutes les oeuvres et personnalités qui ont apporté leur concours pécuniaire ou en nature les années précédentes et souhaite que l'importance des récompenses soit au moins égale à celle de l'an dernier.

Le service s'est renseigné déjà auprès du Secours National en vue de la fourniture de bocaux à conserves; la vente de ces bocaux est actuellement libre et nous ne pouvons donc avoir cette année, l'aide du secours national qui, l'an dernier, avait fourni des bons de déblocage.

MM. les Membres de la Commission ayant adopté ces différentes mesures M. le Président se fait leur interprète pour remercier à nouveau M. Richard de son dévouement et du concours précieux et constant qu'il apporte à l'Oeuvre des Jardins Ouvriers.

M. Torcq remercie aussi au nom de la Commission tout le personnel qui a participé l'an dernier à la bonne marche du concours et y associe le bureau de Dessin qui a assuré la préparation des diplômes en accord avec le service des Jardins Ouvriers.

6°) Date de remise des récompenses. - M. Torcq signale l'intérêt qu'il y aurait à fixer le plus tôt possible la date de remise des récompenses. Tenant compte de la durée du concours et de la date admise l'an dernier, la Commission propose à M. le Maire le dimanche 6 août 1944.

La prochaine réunion de la Commission est fixée au mercredi 12 juillet et la séance est levée à 18 h30 après que les membres présents se furent donné rendez-vous au lundi 5 juin pour l'ouverture du concours.

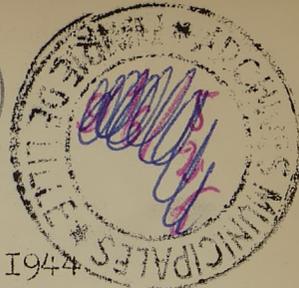
Hôtel de Ville le 21 AVRIL 1944.

Le Président,

L. TREELS

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE



COMMISSION des JARDINS OUVRIERS

Procès-verbal de la réunion du 12 Juillet 1944

N° 4

M.M. les membres de la Commission des Jardins ouvriers se sont réunis le 12 Juillet 1944, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Delemer, conseiller municipal, remplaçant M. Léon Treels, adjoint au Maire, empêché.

Etaient présents : M.M. Delemer, Conseiller municipal
Torcq, d°
Waleckx, d°

Etait excusé : M. Treels, adjoint au Maire

Assistaient également à la réunion :

M.M. Richard, administrateur de l'Association Lilloise des J.O.
Lefebvre, Chef de la 1ère Division
Lerouge, Chef du 3è Bureau de la 1ère Division

La séance ayant été ouverte à 18 heures, M.M. les membres de la Commission adressent leurs sentiments de sympathie à leur président, M. Treels, dont l'habitation et la maison de commerce ont été atteints lors du dernier bombardement.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté ensuite à l'unanimité, sans observation.

Il est rendu compte ensuite des opérations du Jury du Concours qui, cette année encore, furent conduites de bout en bout par M. Richard.

Le jury s'est déclaré satisfait, en général, des constatations faites sur le travail des jardiniers et en particulier de ceux qui, après les bombardements, ont courageusement remis en état leurs jardins dévastés. Le passage du jury a permis, comme les années précédentes, de déceler aussi des négligences qui seront sanctionnées par des blâmes et même par des retraits de jardins.

La Commission constate à nouveau que le concours annuel constitue un stimulant très efficace et d'ailleurs indispensable pour la bonne tenue des jardins.

La Commission remercie et félicite le jury, et plus particulièrement M. Richard pour le travail consciencieux qu'ils ont fourni. Les remerciements vont aussi aux donateurs des prix dotant le concours.

Le projet de palmarès, établi sur la base des notes attribuées par le jury et en accord entre le Service municipal et l'Association Lilloise des Jardins ouvriers est ensuite examiné et adopté. M. le Président se fait l'interprète de la Commission pour remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce palmarès.

En raison des circonstances, il apparaît imprudent de concevoir une réunion des nombreux jardiniers lauréats à l'Hôtel de Ville et les raisons qui ont valu pour la suppression de la Fête des Mères se retrouvent pour toutes les manifestations annuelles. En conséquence, et conformément aux instructions de Monsieur le Maire, la remise des récompenses aura lieu sans cérémonie : une lettre sera adressée aux lauréats, exposant les raisons pour lesquelles aucune réunion ne peut avoir lieu pour l'instant à l'Hôtel de Ville et leur donnant, avec les félicitations de l'Administration municipale, toutes indications pour le retrait des diplômes, primes et colis de sucre qui leur sont attribués.

La Commission estime, en outre, qu'il sera bon de donner connaissance du palmarès à la presse pour insertion comme les années précédentes des noms des principaux lauréats avec les indications habituelles concernant le travail de jury et de la Commission, concernant l'oeuvre éminemment sociale des jardins ouvriers.

La séance est levée à 18 h 45.

Hôtel de Ville, le 13 Juillet 1944.

Le Secrétaire,

E. LEFEBVRE.